

Conseil Communautaire du 11 avril 2024 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

RECU EN PREFECTURE le 25/04/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-031-243100773-20240411-2024_045-DE

Délibération 2024-045

Finances – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024 (TEOM)

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 avril 2024.

Participants

diffcipatilis		
Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,	
Bondigoux		
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles	
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle	
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry	
Le Born	M. SABATIER Robert	
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia	
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel	

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. Ludovic DARENGOSSE

M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO

Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO

M. RICHARD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER

Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges

Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT

Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT

Conseillers absents

M. HAMDANI Aäli Mme LAVAL Carole M. MAUREL Cédric Mme RIVIERE Christel M. BRAGAGNOLO Patrice

M. ROUX Didier

Secrétaire de séance

Mme Sonia BLANCHARD ESSNER

Exposé

Monsieur le Président rappelle que le taux actuel sur le territoire de la Communauté de Communes (hors Buzet sur Tarn) est de 14,40% et s'applique sur des bases fiscales sensiblement équivalentes à celles du foncier bâti.

Il est proposé de maintenir le taux à 14,40% en 2024.

Concernant la commune de Buzet-sur-Tarn, sur proposition du SMICTOM, les taux sont les suivants :

- Service 1 : Secteur à très forte densité de population/centre-ville : 11.33%
- Service 2 : Secteurs à moyenne densité e population/zones mixtes incluant de l'habitat dispersé : 11.07%.

Service	Commune concernée	Taux 2024
1	Buzet-sur-Tarn ville	11,33%
2	Buzet-sur-Tarn rural	11,07%

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1379-0 bis,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

→ **De fixer** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 pour les communes de Bessières, Bondigoux, Le Born, Layrac-sur-Tarn, La Magdelaine-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier et Villemur-sur-Tarn à 14.40% :

Communes concernées	Taux 2024	
Bessières,		
Bondigoux,		
Le Born,		
Layrac-sur-Tarn,	14,40%	
La Magdelaine-sur-Tarn,		
Mirepoix-sur-Tarn,		
Villematier,		
Villemur-sur-Tarn		

→ De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024 pour la commune de Buzet-sur-Tarn comme suit :

Service	Commune concernée	Taux 2024
1	Buzet-sur-Tarn ville	11,33%
2	Buzet-sur-Tarn rural	11,07%

→ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20240411-2024_045-DE

→ **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants - 25 | Pour - 25 | Contre - 00 | Abstention - 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,

Mme. Sonia BLANCHARD ESSNER

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

Pour extrait conforme, Le Président, M. Jean-Marc DUMOULIN